



BOURSES À LA CONDUITE

Aide au permis



Le permis de conduire est un atout incontestable pour la recherche d'emploi ou la formation des jeunes. Néanmoins, il nécessite des moyens financiers importants. Pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, la commune a mis en place le dispositif de bourse à "l'apprentissage anticipé de la conduite", avec attribution d'une aide d'un montant de 350€.

Pour les responsabiliser, les bénéficiaires s'engagent à effectuer une activité d'utilité publique dans les services communaux, d'une durée de cinq jours ouvrables. Les cours de conduite devront être dispensés par l'auto école 27 à l'Eure avec laquelle la mairie a signé une convention.

Cette bourse s'adresse aux jeunes de la commune de Saint André de l'Eure, de 15 à 17 ans (avoir impérativement 15 ans au 1^{er} janvier de l'année).

Si vous êtes intéressés par ce dispositif, veuillez remplir le dossier de candidature ci-dessous en fournissant :

- justificatif de domicile
- copie du livret de famille des parents
- copie de la carte d'identité du bénéficiaire
- attestation d'assurance responsabilité civile

Dossier de Candidature

Bourse à l'Apprentissage Anticipé de la Conduite
(à déposer en Mairie avant le 28 février 2026)

Bénéficiaire

Nom : Date de Naissance :

Prénom : Lieu de Naissance :

Adresse : Téléphone :

Les candidats retenus pour bénéficier de cette aide recevront une convocation.

(Lors de l'attribution de la bourse, une photo de groupe des bénéficiaires pourra être prise.)

AUTORISATION DE PUBLICATION

Je soussigné(e), autorise la publication des noms et prénoms de mon enfant, via les canaux de diffusion suivants :

Site internet de la mairie

Bulletin municipal

Réseaux sociaux

Signature :

Mentions légales : Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est la réglementation européenne concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel. Ce texte de loi est en vigueur depuis le 25 mai 2018. Les informations recueillies sur ce document font l'objet d'un traitement non informatisé par la Mairie de Saint André de l'Eure pour enregistrer l'accord des personnes quant à l'exploitation de photographies ou vidéos les représentant sur des supports sous responsabilité de la Mairie. Le traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données collectées ne sont destinées qu'à la Mairie de Saint André de l'Eure et ne seront transmises à aucun tiers. Elles seront conservées pendant une durée d'un an après la date de l'évènement ayant occasionné la prise d'image puis détruites et ne seront, en aucun cas, communiquées à des tiers. Le Maire de Saint André de l'Eure, Place Gambetta – 27220 Saint André de l'Eure – 02 32 32 87 00, en tant que responsable de traitement, a désigné le service commun de Délégué à la Protection des Données de l'Agglomération Evreux Portes de Normandie (EPN), situé 9 rue Voltaire à EVREUX, en qualité de délégué à la protection des données. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement ainsi que votre droit à la portabilité de ces données. Le droit d'opposition ne s'applique pas dans ce cas. Ce consentement peut être retiré à tout moment. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo-mutualise@epn-agglo.fr. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.